

ARRETE n° 21-509
Portant nomination du Directeur ISGA
au sein de l'Université
de Technologie de Troyes

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 711-3, L. 712-2, L. 715-3, D. 651-1, R. 715-9 à R. 715-9-5, R. 719-51 à R. 719-112,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,

Vu l'arrêté du Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 avril 2019 portant nomination de Pierre KOCH en qualité de Directeur de l'UTT à compter du 1^{er} septembre 2019.

ARRETE

Article unique :

Monsieur Patrick Laclémence est nommé Directeur de l'Institut Sécurité Globale et Anticipation (ISGA) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de quatre ans, renouvelable, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait à Troyes, le 17 décembre 2021



Pierre KOCH
Directeur de l'UTT



Patrick LACLEMENCE
Professeur de l'UTT

Original : Service des affaires juridiques
Copies : Intéressé
Direction des ressources humaines
Diffusion générale : www.utt.fr

Fiche de mission du directeur

« Institut Sécurité Globale et Anticipation ISGA »

1. Contexte d'activités de l'Institut

Depuis plus de vingt, l'UTT a initié et soutenu des activités dans le champ de la sécurité globale, de la gestion des risques et des crises. Elle a noué des coopérations et des collaborations privilégiées avec des institutions et des entreprises dans divers champs exploratoires. Elle s'est identifiée comme un acteur incontournable dans la communauté académique par la création de diplômes innovants, de masters et mastères en sécurité et sûreté. Créé en 2017, l'institut a capitalisé ces initiatives et renforcé la visibilité des actions. Il a mis en place des interfaces de confiance durable avec les praticiens, les industriels et les institutionnels au service du continuum de sécurité et de sûreté. Les défis sur les thèmes demeurent plus que jamais d'actualité et demandent de croiser les regards. Ceci est d'autant plus important que les dimensions technologiques et l'IE prennent une importance croissante pour faire face aux nouvelles menaces et risques.

2. Objectifs assignés à l'Institut et son directeur

Interlocuteur privilégié pour les acteurs institutionnels, industriels et socio-économiques de son domaine d'activité, l'institut aura à consolider l'engagement de l'UTT. Il sera en mesure de renforcer les réseaux et de valoriser l'ensemble des expertises. En lien avec les directions fonctionnelles, il sera impliqué dans toutes les actions, tant à destination des enseignants chercheurs que des institutionnels et industriels. L'institut favorisera les interfaces au bénéfice des UR et des enseignements. Il facilitera les activités transverses, contribuant au développement de l'interdisciplinarité, qui est l'une des marques distinctives de l'UTT. L'action de « l'Institut Sécurité Globale-Anticipation » s'inscrit aussi dans les grandes orientations Européennes identifiées par l'UTT.

Vis-à-vis des institutionnels et des industriels, l'institut renforcera sa mission de conseil, d'accompagnement et de valorisation. Il continuera à développer les collaborations avec les différentes communautés concernées. Sur la base de l'activité des plateformes (notamment présage) et des expertises des chaires, notamment celles rattachées à l'institut, il valorisera les coopérations basées sur une approche à finalité opérationnelle. De nouveaux partenariats devront être proposés aux communautés académiques, institutionnelles et industrielles pour relever le défi d'une société sûre. Son action s'inscrit dans la durabilité pour renforcer la capacité d'initiative et d'action de l'UTT.

3. Organes de gouvernance de l'Institut

L'Institut fédère autour de lui de nombreux partenaires publics et privés.

Pour formaliser une communauté de confiance :

- (1) Un Conseil des membres actifs (CMA) sera constitué – Composé des partenaires des chaires, des acteurs engagés et ceux identifiés par la direction de l'UTT, ce conseil accompagnera la stratégie de l'institut. La mission de ce comité de pilotage consiste à orienter les actions pour faire évoluer l'institut et accompagner la stratégie globale de l'UTT.

Page 1 sur 2



- (2) Le Comité de pilotage (CoPil) reste l'organe opérationnel de l'Institut. Il est constitué des responsables des thèmes et des axes retenus par l'Institut, ainsi que de la direction de l'Institut. Il pilote la mise en œuvre des actions retenues par le Conseil des Membres, en activant les directions fonctionnelles concernées de l'UTT et les membres associés.

4. Fonctionnement de l'Institut et missions du directeur

Le directeur de l'Institut est nommé et rattaché au directeur de l'UTT.

Le directeur de l'Institut désigne les divers responsables (thèmes, axes formation, valorisation et plateformes). Il est le référent auprès du directeur et adjoint, ainsi que des directions fonctionnelles et déléguées. Pour les différentes commissions, en concertation avec les directions, il peut se faire représenter. Il est membre de droit du CDDTP.

Le directeur de l'Institut dispose de l'appui d'un adjoint et pour l'administration, d'une assistante de coordination.

Le directeur de l'Institut a les missions suivantes :

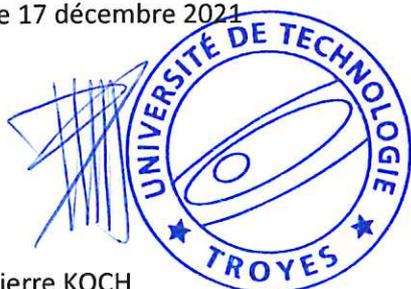
- Il est l'interface entre l'UTT et les réseaux des partenaires du monde socio-économique (Institutions, entreprises, branches professionnelles, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, etc.) ;
- Il assure la visibilité de l'UTT en promouvant les expertises, en initiant de nouveaux partenariats, notamment avec le monde académique et industriel ;
- Il mène une action de coordination avec les instances nationales et internationales.
- Il initie des coopérations en élargissant celles déjà existantes,
- Il participe dans sa thématique au développement de l'Eut+ ;
- Il assure auprès des différents Instituts de l'UTT toutes les activités relevant de son domaine.
- Il accompagne les actions des axes et thèmes scientifiques et pédagogiques retenus par l'Institut ;
- Il convoque et pilote les réunions du comité de pilotage et le conseil des membres actifs ;
- Il consolide les activités des plateformes et des chaires relevant de son domaine d'expertise ;
- Il prépare et valide le budget.

5. Durée de la mission

Le directeur de l'Institut est nommé pour une période de quatre ans, renouvelable.

Fait à Troyes,

Le 17 décembre 2021



Pierre KOCH
Directeur

